Notre intention est de réfléchir à la création d’un organisme de formateur et non un organisme de formation. L’objectif est de favoriser l’entraide et le partage de bonne pratique sans cloisonner nos activités et nos spécificités.

Dans ce cadre, je me permets de vous soumettre un rapide questionnaire afin de comprendre votre propre fonctionnement vis-à-vis de formateurs de votre CAE afin de nous en inspirer.

LE QUESTIONNAIRE

* Comment sont réparties les responsabilités lorsque vous devez répondre aux exigences de qualité demandé par les centres de formation ?

Nous délivrons à chaque entrepreneur formateur entrant l’ensemble des documents types liés à la formation avec un livret d’accueil formateur expliqué par l’accompagnant. Les contrats sont signés de façon tripartite pour laisser une part de responsabilité au formateur. L’ensemble des documents (évaluation des attentes, émargements, programme, contrat, attestation fin formation et évaluation formateur) sont attachés à la facture correspondante sur Louty, les factures sont validées uniquement lorsque l’ensemble des documents sont complets. A l’entrée dans coopérative, le formateur présente son CV et ses diplômes ensuite l’accompagnant veille à l’entretien des compétences du formateur le Plan de développement des compétences de la coopérative.

* Avez-vous une idée du chiffres d'affaires issue des activités de formation ?

Combien avez-vous de formateurs ?

Environ 16000€ pour 5 formateurs

* Jusqu'où votre structure accompagne ses formateurs dans la certification des formations ? (Outils, Procédures…)

Nous n’avons encore jamais accompagné de formateurs dans la certification des formations car celle-ci est couteuse et ne leur apporterait pas grand-chose. La seule certification que nous ayons est le datadock et nous allons entamer les démarches de certification de l’organisme de formation afin de s’aligner sur la réforme de la formation. Un de nos formateurs est habilité pour nous accompagner dans cette démarche. Nous mutualiserons cet accompagnement avec d’autres coopératives.

* Quelles compétences ont-ils en ingénierie de formation ? Avez-vous un référent pédagogique ? Proposez-vous des formations de formateur ?

Nous formateurs sont en général déjà formés en ingénierie de formation. Si ce n’est pas le cas, ils suivent une formation de formateur via le Plan de développement des compétences, le CPF ou à leurs frais s’ils sont en CAPE.

* Comment gérez-vous la bascule entre activité de formation et activité de prestation pour un même entrepreneur d’un point de vue comptable ? (Un seul bulletin de salaire ?)

Les prestations de formation ont un code analytique précis qui permet de sortir un compte de résultat de la formation. Pour ce qui est de l’activité, la formation se mélange avec la prestation de service et nous émettons un seul bulletin de salaire par entrepreneur.

* Appliquez-vous une politique tarifaire commune ?

Pas vraiment, mais ils sont informés des tarifs pris en charge par les OPCO.

* Etablissez-vous un catalogue de formation ? Si oui, comment est-il construit ?

Oui, le catalogue est construit en fonction des secteurs d’activités ; mais j’avoue qu’il n’a aucune valeur commerciale construit ainsi et j’ai du mal à trouver un fil conducteur.

* Comment gérez-vous les bilans annuels pédagogiques et financiers ? Votre organisation est-elle mensuelle ? Avez-vous des stagiaires ?

Un tableau Excel construit sur le modèle du bilan pédagogique et financier avec des listes déroulantes de choix est envoyé à chaque formateur en début d’année. Je compile ensuite l’ensemble sur un même tableau pour remplir le BPF. Nous n’avons pas de stagiaires.

* Comment sont centralisés les documents des formateurs ? Centralisez-vous les bonnes pratiques ?

Les documents de formateurs sont centralisés dans leurs dossiers respectifs, ils sont vérifiés par l’accompagnant et contrôlés à chaque BPF.

* Concernant la gestion de la TVA, comment procédez-vous ?
  + Une structure globale ou plusieurs structures dont une dédiée à la formation ?
  + Une structure non-assujettissement à la TVA à taux plein ?
  + Non récupération de la TVA  sur les achats ? / Taxe sur les salaires ?

Notre organisme de formation est assujetti à la TVA, ce qui simplifie la gestion puisque traité comme le reste des prestations de service.